

Pièces à joindre à une demande de Déclaration Préalable pour une clôture

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

- DP1. Un plan de situation du terrain
- DP2. Un plan de masse avec matérialisation de l'implantation de la clôture
- DP3. Un plan en coupe du terrain et de la construction
- DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
- DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Détails :

DP1. Un plan de situation du terrain

Le plan de situation doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

Vous pouvez réaliser le plan de situation de votre projet gratuitement à l'aide de sites internet. Par exemple, sur le site www.geoportail.gouv.fr, il vous suffit simplement d'entrer l'adresse exacte de votre terrain pour obtenir un fond de carte IGN ou un extrait de plan cadastral.

DP3. Un plan en coupe du terrain et de la construction

Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

N'oubliez pas de faire apparaître les cotations du projet : Longueur et Hauteur. Il faudra également faire apparaître les matériaux et coloris prévus pour votre clôture.

DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui les jouxtent immédiatement. Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre la façade des constructions avoisinantes, les arbres existants... Si votre projet est situé en zone rurale elle montre le terrain et les terrains voisins, les arbres et la végétation existante.

Prenez en photo l'endroit où vous implanterez votre clôture, vous pouvez pour la compréhension du projet faire un trait là où s'implantera la future clôture.

DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants. Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre l'aspect général de la rue, des espaces publics, des façades. Si votre projet est situé en zone rurale elle montre le paysage environnant.

!/\ Cette liste est extraite du Cerfa n°51434#07 intitulé « Notice explicative pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable ». Selon votre projet, vous êtes potentiellement amené à fournir des pièces complémentaires. Merci de vous référer à la liste présente dans ce Cerfa ou celui référent à la déclaration préalable.